



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-221

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2021

# Sommaire

## **ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale /**

R24-2021-07-27-00002 - ARRETÉ actant le changement d adresse et la modification de la forme juridique de la SARL LES JARDINS DE LA LOIRE en SAS, gestionnaire de l Etablissement d hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) LES JARDINS DE LA LOIRE à BONNY-SUR-LOIRE, d une capacité totale de 109 places.???? (4 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire - Offre  
médico-sociale

R24-2021-07-27-00002

ARRETÉ actant le changement d'adresse et la modification de la forme juridique de la SARL LES JARDINS DE LA LOIRE en SAS, gestionnaire de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) LES JARDINS DE LA LOIRE à BONNY-SUR-LOIRE, d'une capacité totale de 109 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE – VAL DE LOIRE**

**ARRETÉ**

actant le changement d'adresse et la modification de la forme juridique de la SARL LES JARDINS DE LA LOIRE en SAS, gestionnaire de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) LES JARDINS DE LA LOIRE à BONNY-SUR-LOIRE, d'une capacité totale de 109 places.

Le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision du 27 novembre 2020 portant délégation de signature au Docteur Olivier OBRECHT, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 10 avril 2020 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 17 mars 1995 autorisant la création d'une maison de retraite médicalisée de 65 lits gérée par la SARL « La Grange aux Cailles » à BONNY SUR LOIRE, domaine des Quatre Vents ;

**VU** l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental et de la Directrice de l'Agence Régionale de Santé en date du 31 juillet 2018 portant renouvellement de l'autorisation de la structure EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE à BONNY-SUR-LOIRE, gérée par la SARL LES JARDINS DE LA LOIRE à LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, d'une capacité totale de 109 places ;

**VU** la lettre en date du 24 décembre 2018 portant à connaissance des autorités compétentes le changement de forme sociale de la SARL "LES JARDINS DE LA LOIRE » en société par actions simplifiée (SAS) ;

**VU** les différents échanges entre les autorités compétentes et le gestionnaire ;

**VU** l'extrait Kbis en date du 13 juin 2019 relatif à la SAS "LES JARDINS DE LA LOIRE" ;

**CONSIDERANT QUE** le changement de forme juridique de la société gestionnaire ne modifie pas les conditions de prise en charge des personnes accueillies et n'entraîne pas de modification sur le fonctionnement et l'organisation de l'EHPAD ;

### **ARRETEMENT**

**ARTICLE 1ER :** Il est acté le changement de forme juridique de la SARL (Société à responsabilité limitée) « LES JARDINS DE LA LOIRE » en SAS (Société par actions simplifiée) avec transfert du siège social du 11 Rue Du Petit Château, La Rouviere, 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN à RN7, Lieudit La Grange aux Cailles BONNY-SUR-LOIRE.

La capacité totale de la structure reste fixée à 109 places.

**ARTICLE 2 :** L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

**ARTICLE 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

**ARTICLE 4 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SAS LES JARDINS DE LA LOIRE

N° FINESS : 450015375

Adresse : RN 7 LD LA GRANGE AUX CAILLES, 45420 BONNY-SUR-LOIRE Code statut juridique : 95 (Société par actions simplifiée (S.A.S.))

Entité Etablissement : EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE  
N° FINESS : 450015383  
Adresse : RN 7 LD LA GRANGE AUX CAILLES, 45420 BONNY-SUR-LOIRE  
Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)  
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 (ARS TP HAS nPUI)  
Triplet(s) attaché(s) à cet établissement :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)  
Capacité autorisée : 63 places dont 6 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)  
Capacité autorisée : 31 places

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)  
Capacité autorisée : 2 places

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)  
Capacité autorisée : 3 places

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de Jour)  
Code clientèle : Personnes Alzheimer ou maladies apparentées (436)  
Capacité autorisée : 10 places

Article 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret sis l'Hôtel du Département 45945 ORLEANS, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6: Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département, la Déléguée Départementale de l'ARS du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 juillet 2021

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Olivier OBRECHT

Le Président du Conseil Départemental,  
Pour le Président  
du Conseil départemental du Loiret  
et par délégation,  
La Directrice des Ressources et de l'offre  
Médico-sociale,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,  
Signé : Isabelle DELAUNAY